

chés. Il existe d'immenses régions où les cultivateurs sont obligés de parcourir des distances considérables pour transporter leur grain sur le marché et l'écouler en concurrence avec leurs concitoyens qui sont mieux partagés de ce chef.

Je m'abstiendrai de discuter la question du parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson, car, pour nous, l'affaire est réglée et nous sommes confiants de récolter les bénéfices qui découleront du parachèvement et de l'exploitation de cette voie ferrée. Laisant de côté tous les arguments qui militent en faveur de la nécessité de l'entreprise, je me permettrai de faire remarquer que, aux yeux des habitants d'une région, cette partie du pays est la seule qui mérite considération. Pour ma part, je me rappelle que lorsque j'allai m'établir à Portage-la-Prairie, le chemin de fer ne traversait pas encore cette région, et je me souviens encore des critiques que souleva la construction du Pacifique-Canadien; on prétendait que la région à desservir ne vaudrait jamais rien. Les événements, cela va de soi, ont démontré que ces critiques étaient absolument sans fondement. De même nous tromperions-nous peut-être en décidant au pied levé que la région comprise entre le Pas et la baie d'Hudson n'est qu'une solitude inculte et intransformable.

La mise en œuvre des ressources naturelles le long de cette voie ferrée justifiera amplement les frais de l'entreprise, sans compter que l'Ouest canadien en particulier et le pays en général finiront pas retirer des bénéfices très appréciables de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Monsieur l'Orateur, il y a encore un autre passage du discours du trône que je tiens à discuter brièvement, car il me tient plus à cœur qu'à tout autre membre de cette Assemblée. Je veux parler de l'adoption définitive du programme législatif resté inachevé lors de la dernière session. Ce programme comprend le projet de loi relatif à la nouvelle estimation des terres des soldats-colons. Il m'est malheureusement difficile de nier que la situation des soldats colons soit pire dans la région située entre le lac Winnipeg et le lac Manitoba et aussi du côté ouest du lac Manitoba que dans n'importe quelle autre partie du pays. Je l'avais entendu dire à plusieurs reprises, mais je ne me suis rendu compte de la gravité de la situation qu'après avoir parcouru cette région. Non pas que je veuille critiquer ce qui a été fait; je ne sais pas qui l'on doit blâmer. Mais sans en considérer les causes, monsieur l'Orateur, je prie la Chambre de noter que beaucoup de soldats colons là-bas sont dans le besoin et que, si on ne les aide pas bientôt, il est douteux qu'ils puissent

[M. McPherson.]

demeurer sur leurs terres. Quelques-uns les ont déjà abandonnées. Nombre d'entre eux m'ont fait remarquer qu'il leur est impossible d'acquitter le prix de leur terrain, sans parler de la possibilité de gagner assez pour vivre convenablement à l'heure actuelle. Pour eux, il ne fut pas question d'argent lorsqu'ils offrirent leurs services à l'empire à l'heure du danger. Pas un d'entre eux n'aurait voulu, pour la seule considération pécuniaire s'engager à subir ce qu'il a subi. C'est pourquoi j'estime qu'il ne sied aujourd'hui ni au gouvernement ni au pays de considérer la dépense à faire pour rendre justice à ces hommes et leur permettre, en les traitant comme il faut, d'éduquer un foyer là où ils sont. En un mot, le Gouvernement et le pays devraient envisager leur cas du point de vue du droit et de la justice et non pas du point de vue matériel. Non pas que ces hommes veuillent exploiter leur titre d'ancien soldat. Ils sont partis là-bas et en dépit des difficultés naturelles qui existent dans cette région depuis quatre ans, ils ont tenu bon avec l'espoir de pouvoir y vivre, eux et leur famille. Aussi, l'une des premières choses que je voudrais voir mise à l'étude par la Chambre, c'est cette nouvelle évaluation des terres des soldats colons, sans laquelle beaucoup d'entre eux seront obligés d'abandonner leurs foyers. J'ai vu des banques, ces institutions soi-disant égoïstes, annuler des actes de vente pour des terrains achetés aux prix élevés qui existaient dans l'Ouest il y a cinq ou six ans; je les ai vus annuler la totalité des intérêts et réduire le principal de près de 50 p. 100 pour permettre à ceux qui avaient acheté des terres dans ces conditions de les garder et d'en devenir un jour propriétaires. Puisque ces institutions qu'on taxe d'égoïsme trouvent pratique d'agir ainsi, à plus forte raison le Gouvernement doit-il se montrer généreux à l'égard de ces hommes qui s'efforcent de maintenir un foyer dans des conditions presque impossibles?

Monsieur l'Orateur, j'ai failli enfreindre la règle que je m'étais imposée en prenant la parole; celle d'être bref. Je pense qu'en adoptant les amendements au règlement de la Chambre en vue de restreindre les débats inutiles, l'on agirait dans l'intérêt du pays et l'on faciliterait l'expédition des affaires de la Chambre. Le peuple, en général, accueillera avec plaisir, je crois, tout changement propre à nous faire expédier notre travail plus rapidement et avec moins de discussion. Quant aux remarques que je viens de faire, deux raisons les justifient: j'y ai été poussé et c'est un sujet qu'il faudra aborder. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre bienveillante attention.